

Ouverture de la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 9;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15720_t1_0009_0000_1

Fichier pdf généré le 05/11/2020

ARCHIVES PARLEMENTAIRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONVENTION NATIONALE

Séance du 23 fructidor an II
(mardi 9 septembre 1794)

Présidence de BERNARD (de Saintes) (1)

La séance est ouverte à onze heures.

2

1

Un membre de la commission des dépêches fait lecture des adresses, félicitations, dons et annonces de ventes des biens nationaux, dont l'analyse suit :

La société populaire de Reneau [département ?] félicite la Convention nationale d'avoir encore une fois déjoué les complots des scélérats qui vouloient usurper la souveraineté du peuple; elle ne reconnoît d'autre point de ralliement que la représentation nationale qu'elle invite à rester à son poste; elle annonce qu'elle a fait remettre au district 10 marcs d'argenterie et 120 livres de cuivre, et qu'elle a envoyé directement aux défenseurs de la patrie 26 chemises, 7 paires de bas et 60 livres de charpie.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des revenus nationaux (2).

L'agent national du district de Decize-le-Rocher, département de la Nièvre, informe la Convention nationale que des biens d'émigrés, estimés 84 262 L 8 s., ont été vendus 294 075 L; que dans peu, tous les biens d'émigrés, situés dans ce district, seront vendus, et pourront produire près de trois millions; que ses concitoyens, en apprenant les évènements du 9 au 10 thermidor, auroient désiré être comme les Parisiens, à portée de servir de rempart à la Convention.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Domaines nationaux (3).

3

L'agent national du district de Dreux [département d'Eure-et-Loir] transmet à la Convention nationale un trait de généro-

(1) *Débats*, n° 719, 381.

(2) *P.-V.*, XLV, 167.

(3) *P.-V.*, XLV, 167. Mentionné dans *Bull.*, 27 fruct.(suppl.): Decize-le-Rocher est confondu avec la ville de Dieuze (Meurthe) et le chiffre de vente est 284 075 L au lieu de 294 075.